



Gironde

LE DÉPARTEMENT

Direction Générale Adjointe chargée de la Transition Ecologique et de l'Aménagement
Direction des Infrastructures
Direction adjointe Entretien Exploitation Infrastructures de voirie

Arrêté du 09.04.2024

COMMUNES DE SAINT-LAURENT-D'ARCE et DE PEUJARD

ROUTE D142

Enduits superficiels d'usure (ESU)

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

VU le code de la route, et notamment l'article R411-8,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes modifié par arrêtés successifs,

VU l'arrêté de délégation de signature, N° 2023.2100.ARR du 26 octobre 2023,

VU la circulaire ministérielle annuelle fixant le calendrier des jours "hors chantiers",

VU l'arrêté de la préfecture de la Gironde en date du 13 décembre 2023, fixant les conditions de circulations sur les Routes à Grande Circulation à l'occasion de certaines restrictions temporaires de circulation,

VU les avis réputés favorables des Mairies de SAINT LAURENT D'ARCE, VIRSAC et PEUJARD,

VU l'avis de la Direction des Infrastructures, Service Exploitation Voirie Règlementation,

VU l'avis de la Région Nouvelle Aquitaine, Sous Direction des Transports Routiers de Voyageurs, site de Bordeaux,

CONSIDERANT qu'en raison des travaux d'enduits superficiels d'usure (ESU), il convient de réglementer la circulation sur la route D142,

SUR PROPOSITION du directeur général des services du département de la Gironde,

A R R Ê T E

ARTICLE PREMIER - Sur la section de la route D142, voie de 4ème catégorie, comprise du PR 15+174 au PR 18+775,

hors agglomération, dans les communes de SAINT-LAURENT-D'ARCE et PEUJARD, la circulation sera interdite de 8h30 à 16h30 sauf transports scolaires, riverains, SMICVAL et services de secours.

Pour la section de la RD142 comprise entre les PR15+174 et PR18+775, une déviation sera mise en place dans les 2 sens de circulation, par la RD137, en et hors agglomération de la commune de Saint Laurent d'Arce, par la RD133, en et hors agglomérations des communes de Saint Laurent d'Arce et de Virsac et par la RD115, en et hors agglomérations des communes de Virsac et Peujard.

Lors de la mise en place de la signalisation temporaire, s'assurer d'une bonne visibilité en approche.

Le CENTRE ROUTIER DEPARTEMENTAL DE HAUTE GIRONDE devra être joignable au numéro d'astreinte suivant : 06 27 16 40 64, afin d'intervenir en cas de signalisation détériorée.

Ces prescriptions sont applicables **du 13 mai 2024 au 16 juin 2024**, durée effective des travaux de **5 jours**.

ARTICLE 2 - Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée le 24 novembre 1967 et modifiée par arrêtés successifs.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront à la charge du CENTRE ROUTIER DEPARTEMENTAL DE HAUTE GIRONDE.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera affiché dans les communes de SAINT-LAURENT-D'ARCE et PEUJARD par les soins des Maires et aux extrémités du chantier par le CENTRE ROUTIER DEPARTEMENTAL DE HAUTE GIRONDE chargée des travaux.

ARTICLE 4 -

- * Monsieur le directeur général des services du département de la Gironde,
- * Messieurs les Maires de SAINT-LAURENT-D'ARCE et de PEUJARD,
- * Monsieur le sous directeur des transports Routiers de Voyageurs - site de Bordeaux - Région Nouvelle Aquitaine,
- * Monsieur le responsable du centre routier départemental Haute Gironde - SAINT MARTIN LACAUSSEDE,
- * Monsieur le directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- * Monsieur le commandant du groupement de Gendarmerie de la Gironde,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du département de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le mardi 09 avril 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
Le Directeur Adjoint Entretien- Exploitation des
Infrastructures de Voirie,,

Xavier DUTHEIL

Mascaret - MASC Portail.jsp Geomap 2015 Courrier en arrivées Google Agenda - Semaine du Déclaration - Sogédir

snmv-florent/geomap2015/ggweb/ggMainAregis.aspx?&APPNAME=Application Route&FLDNAME=Rot ... Rechercher

Localisation Zoom XY EPCI Commune Canton Mini-carte

Google Street View

Point Rectangle Multi-couches

Sélection Autres Désélectionner

Infos Fiche

Outils Impression Copier image Mesure

Fonctions Routières Synoptique Circuits Distance routière

Navigation Route Information BDR

Requêtes Requêteur Filtres

Session Ma carte par défaut Mes cartes en local Cartes partagées

Aide Aide en ligne Notes Contacts

Route 7830.1 x 3170.0 (m) Geomap 17:06 21/09/2021

Route barrée

Déviation